

Discours de Jacques Hintzy – Lancement des Etats généraux de l'enfance, 16 février 2010

Madame le ministre,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à exprimer, au nom de l'Unicef France, tous nos remerciements pour nous avoir associés à cette journée inaugurale des Etats généraux de l'enfance.

Certains peuvent être étonnés de la présence de l'Unicef France sur ce « terrain » là. Certes, l'engagement de notre organisation est plus connu dans sa dimension internationale mais, depuis plusieurs années maintenant, **le mandat de l'Unicef s'est élargi à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant dans les pays industrialisés.**

En vertu des principes de non-discrimination et d'équité au niveau mondial, l'Unicef France a donc vocation à s'intéresser à la situation de tous les enfants (français et étrangers) sur l'ensemble de notre territoire métropolitain et d'outre-mer.

Notre préoccupation est bien sûr dirigée en premier lieu vers les enfants et adolescents en situation de fragilité et de vulnérabilité, vers les enfants et adolescents pauvres, enfants et adolescents malades et en situation de handicap, vers les enfants Roms, vers les enfants et adolescents en danger, maltraités, vers les adolescents en errance, adolescents prostitués, mineurs étrangers isolés, enfants délinquants, adolescents incarcérés, enfants et adolescents discriminés...

Vers les enfants et adolescents victimes de violences ordinaires ou encore de souffrances invisibles...

En effet, n'oublions pas qu'en France plus de **deux millions d'enfants vivent sous le seuil européen de pauvreté**, que plus de **600 000 enfants souffrent d'être mal logés**, que l'on compte **près de 40 000 tentatives de suicide annuelles**, qu'environ **100 000 enfants sont signalés comme enfants en danger** chaque année et que **plus de 270 000 enfants sont accompagnés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance**, séparés parfois durablement de leurs familles ou d'un environnement considéré comme trop délétère...

Le mandat de l'Unicef en France n'est pas de développer de programmes directement auprès de ces enfants, ni de soutenir financièrement de projets sur le territoire français.

Quelle est alors **la mission de l'Unicef France** ?

Plaider pour que ces situations cessent, permettre à tous les enfants d'accéder à leurs droits et veiller à la meilleure application de la Convention internationale des droits de l'enfant :

- **en partageant son expertise**, en réseau, avec les acteurs de terrain et institutionnels investis notamment dans le champ de la protection de l'enfance et de la lutte contre les exclusions,
- **en faisant entendre sa voix ou connaître ses positions** lors de l'élaboration de nouveaux textes de loi, comme nous l'avons fait fermement pour la réforme de l'ordonnance de 1945 ou concernant le projet de suppression du Défenseur des enfants,
- **en déposant des rapports en préparation des auditions de la France auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations unies**, à Genève,
- ou encore **en interpellant régulièrement les pouvoirs publics sur les aires de non-application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France**.

C'est la raison pour laquelle, nous vous remercions particulièrement, Madame le ministre, pour l'honneur que vous nous faites aujourd'hui en nous conviant au lancement des Etats généraux de l'enfance.

Il s'agit-là d'une belle occasion de faire avancer les droits de chaque enfant dans notre pays, en mettant son intérêt au cœur de toutes les réflexions qui le concernent.

C'est un sujet qui doit nous rassembler, amener chacun à réfléchir sur la manière de prendre soin des enfants et de les protéger, de veiller à ce que leurs conditions de vie soient les meilleures possibles, de les respecter, de les aider à grandir et à les préparer à leur futur.

Au-delà du temps d'échange et de réflexion qu'ils proposent, **nous formulons le vœu que ces Etats généraux seront la base d'avancées concrètes pour chaque enfant vivant sur notre territoire**.

Permettez-moi alors, au nom de l'Unicef de vous faire part de nos réflexions.

→ En 2007, le centre de recherche Innocenti de l'Unicef a publié une étude axée sur le bien-être des enfants et des adolescents dans les pays économiquement avancés.

Cette étude fait partie d'une série de bilans qui visent à déterminer les domaines dans lesquels les pays peuvent faire des progrès pour aider les enfants à développer toutes leurs potentialités, au-delà de l'accès universel aux services de base en matière d'éducation, de santé, de nutrition et de logement.

Les six dimensions retenues pour tenter de mesurer le bien-être de l'enfant étaient le bien-être matériel, la santé et la sécurité, l'éducation, les relations avec la famille et les pairs, les comportements et les risques, et enfin le sentiment subjectif de bien-être des jeunes eux-mêmes.

Dans ses conclusions, le rapport faisait apparaître la France à la moyenne (tous indicateurs cumulés) et démontrait que dans l'ensemble les 21 pays de l'OCDE étudiés avaient tous des progrès à faire. Néanmoins, la mesure du « bien-être éducationnel » et du « sentiment subjectif de bien-être des jeunes » se révélait particulièrement inquiétante pour notre pays.

Un autre dispositif d'étude mis en place par la TNS-Sofres à la demande de l'Unicef France et de la Fondation pour l'enfance a également révélé à l'automne dernier que les 15/18 ans avaient le sentiment de ne pas être suffisamment bien considérés par les adultes, et qu'ils n'étaient pas satisfaits, pour un grand nombre d'entre eux, de la place que la société leur réserve.

Aujourd'hui, nous espérons, Madame le ministre, que la France saisira l'opportunité de l'organisation de ces Etats généraux de l'enfance pour définir les conditions d'un véritable mieux-être de ces derniers. .

- ➔ Parmi les ateliers que vous proposez, il en est un qui nous tient particulièrement à cœur, en ce début d'année 2010, proclamée par le Parlement et le Conseil européens, « année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Il s'agit bien sûr de celui relatif aux **enfants vivant dans des conditions de précarité, et pour un certain nombre, trop nombreux, de grande pauvreté.**

Nous savons que leurs conditions de vie ne permettent pas à ces enfants la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, de se développer et de s'épanouir convenablement comme cela devrait être le cas pour tous les enfants vivant sur notre sol.

Cette situation qui concernerait, si l'on se réfère au seuil de pauvreté européen, au moins deux millions d'enfants en France, doit enfin bousculer nos consciences.

La pauvreté va souvent de pair avec un logement insalubre, voire précaire, si ce n'est inexistant. Les services d'hébergement et de distribution de repas chauds accueillent de plus en plus d'adultes accompagnés d'enfants. En terme de droit au logement, **la pauvreté des familles est à l'évidence devenue discriminatoire.**

Et le phénomène n'a cessé de s'amplifier ces dernières années.

Plus inquiétante encore est la situation des adolescents et jeunes majeurs en errance dont le nombre, difficile à préciser, semble s'accroître de l'avis des observateurs. Parmi ceux-ci figurent les mineurs étrangers isolés, mineurs non-accompagnés dont le sort sur le territoire français, et plus largement européen, est loin d'être résolu.

En juillet 2008, au moment où la France accédait à la présidence européenne, nous avons d'ailleurs lancé avec nos partenaires, un appel solennel au sujet de la situation de ces enfants afin de définir un statut réellement protecteur.

Il y a quelques jours encore, l'Unicef France soutenait le nouvel appel lancé par France Terre d'Asile, avec les conseils généraux du Nord et du Pas de Calais pour une protection européenne des mineurs étrangers isolés.

Qu'ils soient français ou étrangers ces enfants sont victimes de la précarité et de la pauvreté en France. Nous le savons bien : une pauvreté récurrente et persistante freine le potentiel d'évolution des enfants et compromet leurs capacités à se structurer, limite par là même leurs chances d'intégration sociale et de réussite personnelle.

L'Unicef France soutient que l'ensemble des besoins fondamentaux des enfants vivant en France doit être satisfait au sens de la Convention internationale des droits de l'enfant. Tout enfant a le droit de grandir dans un logement décent, d'être nourri convenablement, d'être soigné et suivi médicalement. Prenons enfin ce problème à bras le corps !

- L'Unicef France saisit l'opportunité de l'organisation de ces Etats généraux de l'enfance pour redire son attachement et marquer tout l'intérêt que suscite la **loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance**. C'est une bonne base pour appuyer une politique en faveur de l'enfance.

Cette loi constitue, à l'évidence, une avancée pour la promotion et la défense des droits de l'enfant dans notre pays. C'est une loi consensuelle, en recherche d'un équilibre indispensable entre les droits de l'enfant et l'autorité parentale, entre la prévention et la protection, entre la protection administrative et la protection judiciaire.

Certes, elle nécessite des éclairages et il y a lieu de veiller à ce qu'elle soit appliquée de manière homogène et équitable sur l'ensemble du territoire national. Mais **nous appelons, Madame la ministre à ce que l'esprit de ce texte et ses intentions initiales soient entièrement préservés, tout en améliorant, comme vous le souhaitez, les modalités de son application.**

Vos propos, en mai 2009, lors de l'audition de la France devant le Comité des droits de l'enfant des Nations unies à Genève, ont démontré toute l'importance et le soutien que vous apportiez à cette loi. Nous vous encourageons donc à mettre tous les moyens en œuvre pour garantir sa meilleure application.

→ Au-delà des thèmes que vous nous proposez, Madame le ministre, nous pensons également que **ces Etats généraux de l'enfance sont propices à une large réflexion sur l'enfance, qu'ils suscitent une grande ambition pour notre pays.**

A la suite de l'audition de la France au printemps 2009, les experts internationaux du Comité des droits de l'enfant des Nations unies ont une nouvelle fois appelé la France, dans leurs observations finales, à **définir une stratégie nationale globale pour les enfants et d'un plan national pour sa mise en œuvre** qui se fonderaient idéalement sur la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le Comité des droits de l'enfant a recommandé également à cette occasion à la France de veiller à assortir ce plan, qu'il appelle de ses vœux, de mécanismes de suivi et d'évaluation afin de pouvoir évaluer à intervalles réguliers les progrès accomplis et d'en repérer les éventuelles carences.

Vous savez, Madame le ministre, qu'il **relève du mandat de l'UNICEF France de veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations unies** ; nous pensons que les Etats généraux de l'enfance sont une occasion de collectivement s'en saisir.

En effet, les politiques publiques, nationales et locales, mises en œuvre en direction de l'enfance sont réelles mais apparaissent le plus souvent compartimentées, et manquent de lisibilité, ce qui complique leur mise en œuvre et rend difficiles les articulations entre les différents intervenants.

Tout compte fait, nos dispositifs perdent en force et en pertinence. C'est pourquoi, l'Unicef France plaide pour une politique publique en faveur de l'enfance qui rassemble d'une manière cohérente, sur les mêmes objectifs, l'ensemble des acteurs.

Nous avons bien conscience qu'une telle ambition ne peut entièrement se décliner dans le délai consacré à l'organisation de ces Etats généraux de l'enfance mais **je forme le vœu que la France adopte au moment de la conclusion de ces travaux, les bases d'un projet ambitieux en faveur de l'enfance, qui s'inscrive pleinement dans le respect de l'esprit et de la lettre de la Convention internationale des droits de l'enfant.**

→ Enfin, si l'Unicef France se réjouit d'avoir la parole aujourd'hui, nous voulons également rendre hommage au travail réalisé par les autres acteurs qui œuvrent depuis longtemps sur le terrain, parmi lesquels de très nombreuses associations représentées pour certaines dans la salle, tout aussi convaincues de la nécessité de promouvoir les droits de l'enfant en France.

L'Unicef France reste vigilant à toutes les formes d'atteintes qui pourraient être portées aux droits de l'enfant en France et poursuivra activement, dans les prochains mois, son plaidoyer en faveur de la meilleure application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France.

La promotion des droits de l'enfant est l'une des meilleures formes de prévention de nature à diminuer considérablement les besoins en matière de protection.

Je finirai en citant l'une des dispositions de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, que j'invite chacun à conserver en mémoire, comme fil rouge des Etats généraux de l'enfance : « **L'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs ainsi que le respect de ses droits doivent guider toutes décisions le concernant** ».

Je vous remercie.